

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Date d'émission: 17-3-2017 Date de révision: 25-7-2016 Remplace la fiche: 25-7-2016 Version: 6.1

## RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélanges

Nom commercial : CASSETTE TANK CLEANER

Code du produit : 30309-TBV
Type de produit : Détergent

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

## 1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Destiné au grand public

Catégorie d'usage principal : Utilisation par les consommateurs

Utilisation de la substance/mélange : Nettoyant pour réservoir à matières de toilettes portables ou à Cassettes.

Fonction ou catégorie d'utilisation : Agents détergents/lavants et additifs

Titre	Descripteurs d'utilisation
Utilisation par les consommateurs de produits de lavage et de nettoyage	SU21, PC35, ERC8a

Texte complet des descripteurs d'utilisation: voir section 16

### 1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

#### **Fabricant**

Thetford BV
Nijverheidsweg 29
4879 AP Etten-Leur - The Netherlands
T +31(0)765042200 - F +31(0)765042300
sds@thetford.eu - www.thetford-europe.com

## 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : Thetford B.V.: +31 (0)76 5042200 (Joignable pendant les heures de bureau)

Pays	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence	Commentaire
France	Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Paris Hôpital Fernand Widal	200 rue du Faubourg Saint-Denis 75475 Paris Cedex 10	+33 1 40 05 48 48	

## **RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

## Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 2 H319

Texte intégral des mentions H : voir section 16

## Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

## 2.2. Éléments d'étiquetage

## Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP)



GHS07

Mention d'avertissement (CLP) : Attention

Mentions de danger (CLP) : H319 - Provoque une sévère irritation des yeux

Conseils de prudence (CLP) : P102 - Tenir hors de portée des enfants

P264 - Se laver les mains soigneusement après manipulation

P280 - Porter un équipement de protection des yeux

P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau

17-3-2017 FR (français) FDS Réf.: 30309 1/8

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles

peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer

P337+P313 - Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin

Fermeture de sécurité pour enfants : Non applicable Indications de danger détectables au toucher : Non applicable

### 2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

#### 3.1. Substances

Non applicable

#### 3.2. Mélanges

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
CITRIC ACID	(N° CAS) 77-92-9 (N° CE) 201-069-1 (N° REACH) 01-2119457026-42	2,5 - 5	Eye Irrit. 2, H319
Alkyl ether sulfate C12-14, ethoxylated, sodium salt	(N° CAS) 68891-38-3 (N° CE) 500-234-8 (N° REACH) 01-2119488639-16	1 - 2,5	Eye Dam. 1, H318 Skin Irrit. 2, H315
Sodium polyaspartate	(N° CAS) 181828-06-8	1 - 2,5	Eye Irrit. 2, H319
2-BROMO-2-NITROPROPANE-1,3-DIOL	(N° CAS) 52-51-7 (N° CE) 200-143-0 (N° Index) 603-085-00-8	< 0,1	Acute Tox. 4 (Dermal), H312 Acute Tox. 4 (Oral), H302 STOT SE 3, H335 Skin Irrit. 2, H315 Eye Dam. 1, H318 Aquatic Acute 1, H400 (M=10)

Texte complet des phrases H: voir section 16

## **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

## 4.1. Description des premiers secours

Premiers soins général : Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente. En cas de

malaise consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

Premiers soins après inhalation : Mesures de premiers secours pas nécessaires.

Premiers soins après contact avec la peau : Oter les vêtements touchés et laver les parties exposées de la peau au moyen d'un savon

doux et d'eau, puis rincer à l'eau chaude.

Premiers soins après contact oculaire : Rincer immédiatement et abondamment à l'eau. Consulter un médecin si la douleur ou la

rougeur persistent.

Premiers soins après ingestion : Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Consulter d'urgence un médecin.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/effets : Non considéré comme dangereux dans des conditions normales d'utilisation.

## 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

## 5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Mousse. Poudre sèche. Dioxyde de carbone. Eau pulvérisée. Sable.

Agents d'extinction non appropriés : Ne pas utiliser un fort courant d'eau.

## 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'incendie : Non inflammable.

### 5.3. Conseils aux pompiers

Instructions de lutte contre l'incendie : Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau. Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques. Eviter que les eaux usées de lutte contre

l'incendie contaminent l'environnement.

Protection en cas d'incendie : Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection

respiratoire.

17-3-2017 FR (français) FDS Réf.: 30309 2/8

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales : Peut être glissant sur des surfaces dures et lisses. Nettoyer rapidement les épandages. Porter

un vêtement de protection approprié.

Pour les non-secouristes 6.1.1.

: Eloigner le personnel superflu. Procédures d'urgence

Pour les secouristes 6.1.2.

Equipement de protection : Fournir une protection adéquate aux équipes de nettoyage.

Procédures d'urgence : Aérer la zone.

## Précautions pour la protection de l'environnement

Eviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables. Avertir les autorités si le liquide pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public

#### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédés de nettoyage : Absorber le produit répandu aussi vite que possible au moyen de solides inertes tels que

l'argile ou la terre de diatomées. Recueillir le produit répandu. Stocker à l'écart des autres

matières.

#### Référence à d'autres rubriques

Voir section 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle.

### RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation

sans danger

: Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail. Assurer une bonne ventilation de la zone de travail afin d'éviter la formation de vapeurs.

#### Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage : Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais et bien ventilé à l'écart

des : Sources de chaleur, Rayons directs du soleil. Garder les conteneurs fermés en dehors de

Produits incompatibles : Bases fortes. Acides forts.

: 5 - 40 °C Température de stockage

## Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Un nettoyant puissant pour l'intérieur du réservoir à matières de toilettes des toilettes portables ou à Cassettes. Élimine les dépôts calcaires les plus tenaces. Idéal pour un entretien régulier du réservoir à matières (2 - 3 fois par an).

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

## Paramètres de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles

### Contrôles de l'exposition

### Equipement de protection individuelle:

Eviter toute exposition inutile.

## Protection des mains:

Porter des gants de protection

### Protection oculaire:

Lunettes anti-éclaboussures ou lunettes de sécurité

#### Protection des voies respiratoires:

Porter un masque approprié

## **Autres informations:**

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique : Liquide Couleur : Bleu(e). Odeur : Agrumes.

17-3-2017 FR (français) FDS Réf.: 30309 3/8

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Seuil olfactif : Aucune donnée disponible

pH : 4 - 4,3

Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1)

: Aucune donnée disponible

Point de fusion : 0 °C

Point de congélation : Aucune donnée disponible

Point d'ébullition :  $\sim 100 \, ^{\circ}\mathrm{C}$ Point d'éclair :  $> 100 \, ^{\circ}\mathrm{C}$ 

Température d'auto-inflammation : Aucune donnée disponible
Température de décomposition : Aucune donnée disponible

Inflammabilité (solide, gaz) : Ininflammable

Pression de vapeur : Aucune donnée disponible

Densité relative de vapeur à 20 °C : Aucune donnée disponible

Densité relative : Aucune donnée disponible

Masse volumique : 1,078 - 1,088 g/ml

Solubilité : Eau: 100 %

Log Pow : Aucune donnée disponible Viscosité, cinématique : Aucune donnée disponible

Viscosité, dynamique : 90 - 190 mPa.s

Propriétés explosives : Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes : Aucune donnée disponible
Limites d'explosivité : Aucune donnée disponible

#### 9.2. Autres informations

Teneur en COV : < 0,1 %

### **RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**

#### 10.1. Réactivité

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 10.2. Stabilité chimique

Stable jusqu'à 50°C. Ce produit ne s'altère pratiquement pas dans le temps, si les conditions de stockage sont respectées. Après un certain nombre d'années, le produit peut éventuellement perdre en efficacité.

## 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Non établi.

#### 10.4. Conditions à éviter

Rayons directs du soleil. Températures extrêmement élevées ou extrêmement basses.

### 10.5. Matières incompatibles

Acides forts. Bases fortes.

DL50 voie cutanée

## 10.6. Produits de décomposition dangereux

fumée. Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone.

## **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

#### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë : Non classé

2-BROMO-2-NITROPROPANE-1,3-DIOL (52-51-7)	
DL50 orale rat	303 mg/kg
DL50 orale	180 mg/kg de poids corporel
DL 50 cutanée rat	> 2000 mg/kg
DL50 voie cutanée	1600 mg/kg de poids corporel
CL50 inhalation rat (mg/l)	> 5000 mg/kg
CL50 inhalation rat (ppm)	800 ppm
CL50 inhalation rat (Brouillard/Poussière - mg/l/4h)	> 5000 mg/l
CITRIC ACID (77-92-9)	
DL50 orale	11700 mg/kg de poids corporel

17-3-2017	FR (français)	FDS Réf.: 30309	4/8

> 2000 mg/kg de poids corporel

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Alkyl ether sulfate C12-14, ethoxylated, sodi	Alkyl ether sulfate C12-14, ethoxylated, sodium salt (68891-38-3)		
DL50 orale	4100 mg/kg de poids corporel		
DL50 voie cutanée	> 2000 mg/kg de poids corporel		
Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Non classé		
	pH: 4 - 4,3		
Indications complémentaires	: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis		
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Provoque une sévère irritation des yeux.		
	pH: 4 - 4,3		
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Non classé		
Indications complémentaires	: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis		
Mutagénicité sur les cellules germinales	: Non classé		
	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis		
Cancérogénicité	: Non classé		
Indications complémentaires	: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis		
Toxicité pour la reproduction	: Non classé		
Indications complémentaires	: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis		
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	: Non classé		
Indications complémentaires	: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis		
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	: Non classé		
Indications complémentaires	: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis		
Danger par aspiration	: Non classé		
Indications complémentaires	: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis		
Effets néfastes potentiels sur la santé humaine et symptômes possibles	: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		

## **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

## 12.1. Toxicité

2-BROMO-2-NITROPROPANE-1,3-DIOL (52-51-7)	
CL50 poisson 1	26,4 mg/l
CE50 Daphnie 2	1,08 mg/l Daphnia magna
CE50 autres organismes aquatiques 1	1,4 mg/l waterflea
CE50 autres organismes aquatiques 2	0,4 mg/l
CITRIC ACID (77-92-9)	
CL50 poisson 1	> 100 mg/l
CE50 autres organismes aquatiques 1	85 mg/l waterflea
Alkyl ether sulfate C12-14, ethoxylated, sodium salt (68891-38-3)	
CL50 poisson 1 > 1 mg/l	
CE50 autres organismes aquatiques 1	> 1 mg/l waterflea
CE50 autres organismes aquatiques 2 > 10 mg/l	

## 12.2. Persistance et dégradabilité

CASSETTE TANK CLEANER	
Persistance et dégradabilité	Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents. Le parfum est > 60 % biodégradable suivant l' Essai en flacon fermé de l'OCDE 301D.

## 12.3. Potentiel de bioaccumulation

CASSETTE TANK CLEANER	
Potentiel de bioaccumulation	Non établi.
2-BROMO-2-NITROPROPANE-1,3-DIOL (52-51-7)	
Log Pow	0,18
CITRIC ACID (77-92-9)	
Log Pow	-1,72

17-3-2017 FR (français) FDS Réf.: 30309 5/8

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

## 12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 12.6. Autres effets néfastes

Indications complémentaires : Éviter le rejet dans l'environnement

### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations pour le traitement du

du

: Eliminer conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.

produit/emballage Ecologie - déchets

: Éviter le rejet dans l'environnement.

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

#### 14.1. Numéro ONU

 N° ONU (ADR)
 : Non applicable

 N° ONU (IMDG)
 : Non applicable

 N° ONU (IATA)
 : Non applicable

 N° ONU (ADN)
 : Non applicable

 N° ONU (RID)
 : Non applicable

#### 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Désignation officielle de transport (ADR) : Non applicable
Désignation officielle de transport (IMDG) : Non applicable
Désignation officielle de transport (IATA) : Non applicable
Désignation officielle de transport (ADN) : Non applicable
Désignation officielle de transport (RID) : Non applicable

## 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

## ADR

Classe(s) de danger pour le transport (ADR) : Non applicable

#### IMDG

Classe(s) de danger pour le transport (IMDG) : Non applicable

## IATA

Classe(s) de danger pour le transport (IATA) : Non applicable

#### ADN

Classe(s) de danger pour le transport (ADN) : Non applicable

### RID

Classe(s) de danger pour le transport (RID) : Non applicable

## 14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ADR) : Non applicable
Groupe d'emballage (IMDG) : Non applicable
Groupe d'emballage (IATA) : Non applicable
Groupe d'emballage (ADN) : Non applicable
Groupe d'emballage (RID) : Non applicable

#### 14.5. Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement : Non Polluant marin : Non

Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles

17-3-2017 FR (français) FDS Réf.: 30309 6/8

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

## 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

#### - Transport par voie terrestre

Aucune donnée disponible

#### - Transport maritime

Aucune donnée disponible

#### - Transport aérien

Aucune donnée disponible

#### - Transport par voie fluviale

Aucune donnée disponible

#### - Transport ferroviaire

Aucune donnée disponible

### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

## 15.1.1. Réglementations UE

Ne contient pas de substance soumise à restrictions selon l'annexe XVII de REACH

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

Teneur en COV : < 0,1 %

Règlement sur les détergents : Étiquetage du contenu:

Composant	%
agents de surface non ioniques, agents de surface anioniques	<5%
2-BROMO-2-NITROPROPANE-1,3-DIOL	
parfums	

#### 15.1.2. Directives nationales

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée

## **RUBRIQUE 16: Autres informations**

Indications de changement:

Rubrique	Élément modifié	Modification	Remarques
	Format FDS UE	Modifié	
	Date de révision	Modifié	
	Remplace la fiche	Modifié	

Sources des données

: RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) no 1907/2006.

Autres informations

Texte intégral des phrases H et EUH:

Tome integral dee prinaece in et	· <del></del> · · ·
Acute Tox. 4 (Dermal)	Toxicité aiguë (par voie cutanée), Catégorie 4
Acute Tox. 4 (Oral)	Toxicité aiguë (par voie orale), Catégorie 4
Aquatic Acute 1	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger aigu, Catégorie 1
Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 1
Eye Irrit. 2	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 2
Skin Irrit. 2	Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 2
STOT SE 3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, Catégorie 3
H302	Nocif en cas d'ingestion
H312	Nocif par contact cutané

: Aucun(e).

17-3-2017 FR (français) FDS Réf.: 30309 7/8

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

H315	Provoque une irritation cutanée
H318	Provoque des lésions oculaires graves
H319	Provoque une sévère irritation des yeux
H335	Peut irriter les voies respiratoires
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques
ERC8a	Utilisation intérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts
PC35	Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants)
SU21	Utilisations par des consommateurs: Ménages privés (= grand public = consommateurs)

## FDS UE (Annexe II REACH)

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit

17-3-2017 FR (français) FDS Réf.: 30309 8/8